

FICHE PRATIQUE : Mettre en place la réutilisation/recyclage de l'eau



1 Pourquoi ?

La mise en place d'une ou plusieurs solutions d'utilisation des eaux de pluies ou de réutilisation des eaux usées est crucial pour l'entreprise dans un contexte où l'accès à la ressource en eau potable devient de plus en plus compliqué.

Les périodes de sécheresse renforcent ce besoin. Dans ce contexte tendu, la réglementation évolue permettant ainsi d'utiliser les eaux de pluie dans des usages bien précis et de réutiliser les eaux usées issues des process de production en les traitant pour les réutiliser sur des usages réglementés.

De plus, le plan eau 2030 défini par l'Etat oblige les entreprises à réduire de 10% leurs consommations d'eau et à réutiliser 10% des usées eaux traitées d'ici 2030.

Avantages

- Réaliser des économies sur les coûts d'approvisionnement en eau potable
- Diversifier les approvisionnements en eau
- Renforcer la politique RSE de l'entreprise en valorisant l'image d'entreprise responsable

Points d'attention

- Prendre en compte les exigences sanitaires et la réglementation sur les usages autorisés
- Séparer complètement les réseaux d'eau potable et d'eau recyclée pour éviter les contaminations



2 Comment ?

Pour mettre en place la réutilisation ou le recyclage de l'eau, voici les étapes clés à suivre :

- Évaluer les besoins et les sources d'eau par la réalisation d'un audit sur les principaux postes de consommation d'eau avec les volumes associés
- Réaliser des études de faisabilité technique et réglementaire des usages d'utilisation des eaux recyclées ou eaux de pluies choisis
- Solliciter les entreprises expertes dans la mise en œuvre de solutions
- Superviser la mise en place du projet

La mise en place d'un projet de réutilisation ou de recyclage de l'eau repose sur une démarche structurée, débutant par l'évaluation des besoins et des sources disponibles à travers un audit des principaux postes de consommation et des volumes associés.

Elle se poursuit par la réalisation d'études de faisabilité technique et réglementaire afin de sécuriser les usages envisagés, puis par la mobilisation d'entreprises expertes pour concevoir et déployer les solutions adaptées.

La supervision du projet tout au long de sa mise en œuvre permet enfin d'assurer sa conformité, son efficacité et son bon fonctionnement dans la durée.

4 Aides financières

Des aides financières sont possibles. Voir le document « Aides financières sur la ressource EAU »



3 Mise en pratique

La réalisation d'un projet de réutilisation des eaux usées ou des eaux non conventionnelles passe par :

- Réaliser un diagnostic des usages de l'eau
- Evaluer les faisabilités techniques d'utilisation des eaux usées par un traitement et pour les eaux de pluies tenant compte du type de toiture, des contaminations de toiture, ...
- Installer un système de traitement des eaux récupérées intégrant des filtres, des pompes, ...
- Installer un système de collecte des eaux (cuve, ...)
- Connecter les nouvelles installations aux installations existantes en s'assurant de l'imperméabilité des systèmes.

La mise en place de systèmes est réalisée par des professionnels experts dans le domaine cible.

La réutilisation/recyclage de l'eau en agroalimentaire est une réponse efficace pour préserver la ressource, réduire les coûts, garantir la conformité sanitaire et renforcer la responsabilité environnementale des entreprises du secteur

Besoin d'infos?

Contactez le Pôle AQUIMER
contact@poleaquimer.com
03 21 10 78 98